



Élu-e-s  
du groupe  
Saint-Herblain  
en Commun

Conseil municipal du 6 février 2023

Intervention de **Vincent OTEKPO**

## Délibération 13 : Charte des Jardins collectifs de Saint-Herblain

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la nouvelle charte des jardins collectifs de Saint-Herblain qui a pour objet de promouvoir les pratiques du jardinage écologique au sein des jardins collectifs qu'elle met à disposition des habitants et habitantes.

On lit dans le projet de délibération « qu'outre leur dimension environnementale et la culture d'une production vivrière, les jardins collectifs sont aussi des lieux de convivialité et de vivre ensemble. Des liens sociaux, souvent intergénérationnels et interculturels, se tissent au jardin, sur la base d'un intérêt commun pour le jardinage et la nature. Ils sont également des lieux de partage de pratiques, d'apprentissage et de transmission. La ville souhaite promouvoir aussi cette vocation à la fois sociale et pédagogique des jardins ».

C'est la raison pour laquelle Saint-Herblain en Commun considère qu'une concertation avec les associations signataires de cette convention et leurs adhérents est indispensable et inévitable.

En commission, la rapporteuse nous a assurés que la concertation a été organisée.. Il a en outre été demandé que le processus et le bilan de cette concertation soient valorisés et versés dans la délibération. En effet, au-delà de l'information du conseil municipal, c'est aussi une façon de reconnaître l'investissement de toutes les parties



Citoyen-nes  
engagé-es

[elu.saint-herblain.en.commun@framalistes.org](mailto:elu.saint-herblain.en.commun@framalistes.org)



Élu-e-s  
du groupe  
Saint-Herblain  
en Commun

prenantes à cette concertation et leur adhésion aux engagements énoncés dans la convention.

Madame GANDOLPHE avait convenu que c'était une bonne idée. Nous nous rendons compte cependant que rien n'a changé dans l'écriture de la délibération et que notre proposition est restée lettre morte. Je m'étonne d'ailleurs que le compte rendu de la commission Transition Énergétique, Aménagement, Environnement (TEAE) n'ait pas retracé cet échange.

Je demande par conséquent un rectificatif de ce compte rendu de commission qui s'était tenue en visioconférence. L'enregistrement est sans doute encore disponible.

Monsieur le Maire, vous avez l'habitude de nous inviter à faire nos demandes en commission. A travers cet exemple, vous conviendrez que, même en vous prenant au mot, ce n'est pas plus efficace.

Dans la délibération du 11 octobre 2021 relative à l'installation de l'Observatoire citoyen des politiques Publiques, vous espériez que la mise en oeuvre de cet Observatoire Citoyen des Politiques Publiques (OCP) contribue au développement de nouvelles modalités d'évaluation citoyenne et ainsi apporter plus de transparence sur l'action de la Ville et faciliter une citoyenneté active. Pour ce qui est de la citoyenneté active, il faudra encore beaucoup d'efforts pour être persuasif.

Pour finir, L'engagement 7 de cette charte des jardins collectifs est de "favoriser l'ouverture au public". En effet, en signant cette charte, les jardiniers s'engagent à favoriser l'accueil de structures partenaires, notamment les crèches, les écoles, les établissements d'accueil de personnes en situation de handicap ou personnes âgées, etc.



Citoyen-nes  
engagé-es

[elu.saint-herblain.en.commun@framalistes.org](mailto:elu.saint-herblain.en.commun@framalistes.org)



Élu-e-s  
du groupe  
Saint-Herblain  
en Commun

L'école Nelson Mandela, en grande difficulté comme nous le savons toutes et tous par manque de moyens, est située juste en face des jardins collectifs de la Savèze. Cette proximité immédiate devrait favoriser les échanges entre ses jardiniers et les élèves de l'école et qui sait, feront peut-être naître des vocations révéleront de petites mains vertes ?

Merci de votre attention.



[elu.saint-herblain.en.commun@framalistes.org](mailto:elu.saint-herblain.en.commun@framalistes.org)